



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

## Déclaration préalable des élu-e-s CFDT CTM du 21 janvier 2016

En ce début d'année 2016, nous souhaitons tout d'abord présenter tous nos vœux à l'ensemble des personnels du MEDDE et du MLETR, en commençant par les personnels qui ont été chargés de la préparation de ce Comité technique.

Des vœux de réalisation personnelle, mais aussi professionnelle, même si le contexte actuel ne prête pas beaucoup à espérer.

« Même s'il n'y a aucune raison d'avoir de l'espoir, ce n'est pas une raison pour désespérer », nous rappelait en substance Camus.

Nous souhaitons aborder deux sujets d'actualité en introduction de ce Comité Technique.

Le premier concerne la réforme territoriale et fait suite au comité de suivi du 17 décembre dernier.

Pour la CFDT, la fusion des DREAL est une organisation illisible pour les usagers et incompréhensible et anxiogène pour les agents.

LA CFDT S'INTERROGE :

- Quid des missions ?
- Quid des conditions de travail des agents ?
- Quid de la proximité des services pour l'utilisateur ?

MAIS OÙ VA-T-ON ?

- La CFDT est attachée à une action publique orientée sur les besoins des usagers et des territoires. C'est en faisant le choix de la proximité que le gouvernement pourra garantir à tous et partout un service public de qualité.
- Les fusions de DREAL ne répondent à aucune de ces ambitions. Les agents sont inquiets. L'administration manque de clarté !

## LA CFDT DÉNONCE :

- Une opacité au niveau de la future organisation régionale, départementale, interdépartementale et infra-départementale,
- Une précipitation inacceptable,
- Un dialogue social bafoué et inadapté.

## LA CFDT REVENDIQUE :

- La mise en place immédiate d'une réflexion sur l'avenir des missions DREAL / DDT,
- L'association des agents et de leurs représentants à l'organisation territoriale des politiques publiques et des conditions de repositionnement des agents et de leurs missions,
- La fin des réorganisations précipitées liées aux échéances électorales.

Vous l'aurez compris, pour la CFDT, la fusion est bien mal engagée...

Le second point concerne la situation du CEREMA, qui est de notre point de vue à la fois critique et critiquable.

Pour des raisons de calendrier, les représentants des personnels CEREMA n'ont pas pu se libérer aujourd'hui. Nous vous ferons donc lecture du document qu'ils nous ont transmis.

« Il y a à peine 3 ans, 5 des organisations syndicales présentes à ce CTM signaient un protocole d'accord avec les ministres, pour garantir le maintien des effectifs et des moyens du CEREMA jusqu'à fin 2015, de façon à lui permettre de se construire.

Une réunion de bilan s'est tenue le 4 novembre 2015 avec le conseiller social de la Ministre et DRI-DRH. Votre absence, M. le secrétaire général, a montré une fois de plus le peu d'intérêt que vous portez au CEREMA.

Lors de cette réunion, le DG Bernard Larrouturou a contredit les affirmations bien mal argumentées de la DRI sur le respect des moyens, inscrits dans ce protocole.

Il en a profité pour rappeler que le CEREMA n'avait pas été doté à sa naissance des moyens nécessaires pour permettre notamment la création de son siège. Les moyens humains et financiers ont donc été pris sur les 11 services fusionnés, premier coup de canif dans les engagements et les belles promesses ministérielles.

Début 2015, vous avez encore brillé, M. le secrétaire général, par votre décision unilatérale de confier à un chargé de mission un rapport sur la stratégie immobilière du CEREMA.

Ce rapport, rédigé "vite fait mal fait" avant son départ pour une carrière politique, est resté "secret défense" pendant 6 mois. Il aurait mieux fait de rester mort-né vu la piètre qualité du travail fourni par son auteur, tant sur la forme que sur le fond de la réflexion immobilière. Ce rapport, que vous n'osez guère assumer désormais, a choqué une majorité d'agents. Ils y ont vu le peu de cas que la haute administration se faisait d'eux, en ne pensant qu'en Euros et m<sup>2</sup>, sans un mot pour les personnels et leurs compétences au service de la Nation.

Dans la foulée, le Directeur général du CEREMA a communiqué, une semaine avant le Conseil d'administration du 27 novembre, sa version 0 du projet de "Stratégie d'implantation territoriale et immobilière", accompagnée d'un simple état des lieux qui n'a même pas fait l'objet d'un examen contradictoire.

Pas d'étude d'impact, pas de variante, pas d'analyse comparative, pas de motivation économique, des promesses d'accompagnement pour les agents impactés...  
Bref, tout ce que le Ministère nous invite à ne pas faire pour l'élaboration d'un projet.

Lors de ce Conseil d'administration, le budget initial 2016 du CEREMA n'a été adopté que grâce à la voix prépondérante du Président, et ce, M. le secrétaire général, malgré vos pressions insistantes. A vous entendre, le CEREMA devrait se considérer comme "privilegié" parce que vous traitez encore plus mal d'autres directions ou établissements du Ministère.

Le communiqué de presse - et l'article paru dans la Gazette des communes - illustrent bien l'inquiétude des représentants des collectivités qui rejoignent sur ce point celle des représentants du personnel. Ce même personnel du CEREMA est démotivé, désabusé, voire écœuré, par l'écart entre les promesses initiales et la réalité de la destruction du CEREMA. »

Pour la CFDT, il est nécessaire que le secrétaire général s'implique sur ce dossier. La moindre des choses serait, de notre point de vue, de proposer à l'issue de ce Comité technique une rencontre avec les représentants de ces personnels pour débattre des moyens de répondre aux engagements du protocole CEREMA.

Un point de la DRH sur la gestion administrative et la paye de fin décembre 2015 nous a été adressé en vue de ce CTM.

Ce document, contrairement à celui qui nous avait été envoyé dans le cadre du groupe de dialogue et de synthèse du 15 décembre 2015, n'est pas accompagné d'un point sur les arrêtés ZUS liés à l'avantage spécifique d'ancienneté mis en place pour les personnels affectés dans les quartiers urbains particulièrement difficiles (décret 95-313 du 21 mars 1995)

Lors du groupe de dialogue et de synthèse, il restait à prendre 3255 arrêtés (1197 arrêtés antérieurs à 2012 et 2058 arrêtés de 2012 à septembre 2015) et l'administration s'était engagée à faire un point régulier sur ces arrêtés qui ont une incidence sur la reconstitution de carrière des agents dont certains vont prendre leur retraite en 2016 : trois de nos collègues de la DDTM du Gard par exemple sont en attente.

Où en est l'administration?

Une dernière interrogation : Pouvons nous avoir des explications sur le retard dans la transmission à l'ENTE des listes d'agents passant de la catégorie C à la catégorie B, que ce soit par liste d'aptitude, l'examen professionnel ou la déprécarisation ?

Pouvons nous avoir l'assurance qu'en 2016, la transmission soit plus rapide et plus fluide ?

Je vous remercie.